الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

PEOPLE'S DEMOCRATIC REPUBLIC OF ALGERIA

وزارة الفلاحة والتنمية الريفية والصيد البحري

MINISTRY OF AGRICULTURE, RURAL DEVELOPMENT AND FISHERIES

CABINET
Communication and Media Cell

الـديـوان
خلية الاتصال والإعلام

ملخص الصحافة

Press Summary



الأسواق و الاقتصاد الفلاحـي

Markets and Agricultural Economy

LE JEUNE INDEPENDANT
Page :06

SALON INTERNATIONAL DES MACHINES AGRICOLES DE BOLOGNE

Des opérateurs algériens en mission de prospection

C'est en Italie à l'occasion du Salon international des machines agricoles de Bologne (EIMA International) que des opérateurs algériens prospectent les bonnes affaires dans une démarche de modernisation et de mécanisation du secteur agricole.



A la recherche de bonnes affaires.

Une délégation algérienne a pris part au Salon international des machines agricoles qui s'est tenue du 10 au 14 novembre au parc des expositions Bologna-Fiere, à Bologne, considéré comme un des Salons les plus importants et prestigieux du monde dans le domaine de la mécanique agricole. L'objectif étant de repérer les équipements adaptés pour les exploitations algériennes, sachant que l'Algérie accorde une grande importance à ce segment sous l'impulsion du président de la République, Abdelmadjid Tebboune, lequel avait décidé en janvier dernier la création de coopératives spécialisées dans la location de matériel agricole, tous types confondus, au profit des agriculteurs, dans le but d'étendre les surfaces cultivées et d'accroître le rendement de la production agricole nationale.

Présent à cette manifestation qui a accueilli près de 1 800 exposants provenant de 50 pays, le Secrétaire général de l'Union nationale des paysans algériens, Abdelatif Delmi, a souligné l'importance de cet évènement, mais surtout la participation algérienne.

«C'est la première fois que les agriculteurs algériens participent à ce Salon de Bologne. Aujourd'hui notre agriculture a évolué et nous nous sommes engagés dans l'élargissement des superficies agricoles, cela nécessite des équipements de grandes capacités, de forte puissance adaptées aux conditions de travail dans le Sud, les Hauts-Plateaux et les régions steppiques, afin de nous permettre de développer nos activités et d'accroître notre production», a-t-il indiqué dans sa déclaration à la télévision nationale.

La consule générale d'Algérie à Milan, Meriem Djender, qui a souligné l'excellence des relations bilatérales, a, de son côté, affirmé que la présence d'une délégation algérienne à ce Salon constitue une occasion pour les opérateurs d'entrer en contact direct avec les industriels italiens, un pays connu pour son industrie moderne et développé dans le secteur agricole, notamment machines agricoles. L'Italie se présente comme un éventuel partenaire de l'Algérie dans la mécanisation agricole. La question a été au centre d'un Forum algéro-italien tenu en septembre dernier à Alger. Les opportunités de coopération dans le domaine ont été à l'ordre du jour de cette mission italienne, laquelle avait réuni des entreprises activant dans les machines agricoles, la numérisation, l'irrigation intelligente, les pépinières de fruits et légumes et le stockage.

Le directeur de l'investissement agricole au ministère de l'Agriculture, du Développement rural et de la Pêche, Zahreddine Salhi, avait alors indiqué que l'Algérie misait sur l'accélération de la mécanisation agricole pour optimiser les opérations de récolte et réduire les pertes post-récolte, notamment à travers l'introduction de nouvelles technologies et le développement de l'agriculture de précision, relevant les possibilités de coopération avec les partenaires étrangers, notamment italiens, dans le domaine de la mécanisation et de la modernisation des exploitations agricoles.

L'ambassadrice d'Italie en Algérie, Alessandra Schiavo, avait pour sa part signalé la transformation du secteur agricole algérien, marqué par une augmentation de la production et l'extension des surfaces cultivées dans le sud du pays, soulignant que «l'expérience et les technologies italiennes peuvent apporter une contribution concrète dans ce domaine «.

Lilia Aït Akli

EL MOUDJAHID
LA REVOLUTION PAR LE PEUPLE ET POUR LE PEUPLE
Page : 11

250 MILLIONS USD D'EXPORTATIONS D'ICI 2028

LES DATTES ALGÉRIENNES VISENT 150 PAYS

Avec plus de 20 millions de palmiers et plus de 1.200 variétés répertoriées, l'Algérie dispose d'un patrimoine phœnicicole figurant parmi les premiers producteurs mondiaux, avec des récoltes dépassant régulièrement les 11 à 12 millions de quintaux par an.

■ FOUAD IRNATENE

L'Algérie dispose de tous les atouts, pour donner un nouvel élan à la filière dattes et consolider la place de ce produit sur les marchés internationaux. L'une des conclusions de la 4e édition du Salon international des dattes, tenu à Alger, consiste en l'évolution enregistrée du système oasien traditionnel vers une agriculture moderne à vocation d'investissement, fondée sur l'exploitation de vastes superficies agricoles. Avec plus de 20 millions de palmiers et plus de 1.200 variétés répertoriées, l'Algérie dispose d'un patrimoine phœnicicole figurant parmi les premiers producteurs mondiaux, avec des récoltes dépassant régulièrement les 11 à 12 millions de quintaux par an. Les ventes extérieures sont passées de 87,06 millions de dollars, en 2024, à 98,32 millions de dollars, en 2025, soit une hausse d'environ 13%. Au premier semestre 2026, les recettes atteignaient déjà 75,04 millions de dollars. Dans son rapport, Mordor Intelligence, cabinet international d'études de marché et de conseil en stratégie d'entreprise, affirme que les exportations algériennes de dattes ont connu une «augmentation constante, tant en volume qu'en valeur, au cours de la dernière décennie, avec des expéditions certifiées biologiques vers l'Union européenne, en hausse d'année en année». L'Algérie, souligne le document, «vise, désormais, 250 millions USD d'exportations de dattes d'ici 2028, élargissant son rayonnement de 57 à 150 pays». Les dattes Deglet Nour, certifiées biologiques, «soutiennent des circuits à plus forte valeur». Portée principalement par la variété Deglet Nour, cultivée dans les régions de Biskra, d'El-Oued, de Touggourt et d'El-Ménéa, la filière des dattes certifiées biologiques est en pleine croissance, et bénéficie d'un cadre de valorisation renforcé et d'exportateurs spécialisés répondant aux normes internationales. Ainsi, l'Algérie dispose d'un potentiel considérable, pour accroître sa production, ouvrant ainsi des perspectives prometteuses, pour renforcer sa place sur le marché international, notamment face à la demande croissante de dattes algériennes sur plusieurs marchés européens, américains et arabes, ainsi que dans de nombreux pays asiatiques. L'Algérie dispose d'importants atouts compétitifs, dont l'abondance de la production, ainsi que la diversité et la qualité des variétés, notamment la Deglet Nour, qui jouit d'une place privilégiée sur les marchés internationaux. Au-delà de la commercialisation de Deglet Nour algérienne, mondialement réputée, de plus en plus d'exportateurs s'intéressent également à des variétés moins répandues, mais à la valeur ajoutée certaine, à la transformation et à l'export. Outre ces atouts multiples, la filière phœnicicole devra répondre à quelques exigences. En effet, l'une des recommandations qui fait consensus chez les experts est la nécessité de renforcer le volets commercial et marketing, avec l'adoption d'une stratégie efficace de promotion du produit national sur les marchés extérieurs, à même de contribuer à l'augmentation des exportations. Dans ce registre, il convient de souligner que la feuille de route gouvernementale mise sur le renforcement des capacités de stockage frigorifique, le conditionnement moderne et la labellisation bio.



F. I.

الإسهامات
Contributions

LE MAGHREB
Le Quotidien de l'Économie
Page: 04

PROJET DE LOI DE FINANCES 2027

De nouvelles mesures pour soutenir l'investissement et diversifier l'économie

Le projet de loi de finances 2027, qui sera soumis au vote demain lundi à l'Assemblée populaire nationale (APN), prévoit plusieurs nouvelles mesures visant à soutenir l'investissement productif et à renforcer la diversification économique, à travers l'élargissement des incitations accordées aux entreprises et la révision de certaines dispositions fiscales et douanières. Parmi les dispositions proposées pour encourager l'investissement figure la réorganisation de son cadre institutionnel à travers la mise en place de trois organismes chargés de l'investissement : l'Agence nationale de promotion de l'investissement, le Conseil national de l'investissement et le Guichet unique de l'investissement.

Le projet propose également de fixer un plafond aux droits d'enregistrement applicables aux augmentations du capital social des Entreprises unipersonnelles à responsabilité limitée (EURL) et des Sociétés à responsabilité limitée (SARL), à l'instar des Sociétés par actions (SPA).

Dans le cadre du soutien aux start-up, le texte prévoit de porter à cinq ans, contre deux ans actuellement, la durée de l'exonération de l'Impôt sur les bénéfices des sociétés (IBS) et de l'Impôt sur le revenu global (IRG) au profit des entreprises labellisées "incubateur d'entreprises".

Ces dernières bénéficieraient également d'un taux réduit de droits de douane de 5% sur les équipements importés nécessaires à la réalisation de leurs investissements.

Le projet de loi propose aussi d'exonérer les fonds d'investissement, créés en vertu de conventions internationales, de l'impôt sur les bénéfices des sociétés pendant une durée de dix ans à compter du début de leur activité.

Dans le même contexte, le texte prévoit de relever de 5% à 10% le plafond de déduction des dépenses supportées par les entreprises, lors de la détermination du résultat fiscal, au titre des investissements liés au développement de l'hydrogène vert, aux opérations de boisement et de reboisement, ainsi qu'aux projets de production et de valorisation des énergies renouvelables.

Par ailleurs le projet propose une exonération fiscale temporaire de dix ans au titre de l'Impôt sur le revenu global (IRG), de l'Impôt sur les bénéfices des sociétés (IBS) et des droits d'enregistrement au profit des produits, des revenus et des plus-values résultant de la cession de titres émis par les organismes de placement collectif en capital-risque et les fonds communs de placement spécialisés, ainsi que des revenus perçus par les sociétés de gestion et les dépositaires relevant de ces organismes et fonds.

Cette mesure s'étendrait également aux sociétés d'investissement en capital-risque, les opérations de souscription, de cession et de transfert portant sur les titres émis par les organismes de placement collectif en capital-risque et les fonds d'investissement spécialisés, ainsi que les contrats, conventions et opérations réalisés par ces organismes et fonds.

DIVERSES FACILITÉS DOUANIÈRES ET FISCALES

Le projet propose également une réduction de 30% de l'Impôt sur les bénéfices des sociétés (IBS) pendant cinq ans au profit des entreprises non cotées en Bourse dans lesquelles un organisme de placement collectif en capital-risque ou un fonds commun de placement spécialisé détient au moins 30% du capital ou des droits de vote.

Parmi les autres mesures figure l'élargissement du champ d'application de l'exonération de la taxe de domiciliation bancaire aux opérations de fret maritime et aérien, à l'importation de services dans le cadre du dispositif d'encouragement à l'investissement, ainsi qu'aux services fournis et consommés hors d'Algérie par les entreprises du secteur des hydrocarbures dans le cadre de leurs activités d'exportation.

Concernant les investissements dans le secteur agricole, le projet de loi prévoit d'appliquer un taux réduit de Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) de 9% aux plateaux alvéolés pour semis, aux pots de culture en plastique perforés, aux tuyaux d'irrigation goutte-à-goutte et aux films géomembranes destinés à un usage agricole.

Afin d'encourager la production d'huile brute de soja, le PLF propose de prolonger, jusqu'au 31 décembre 2029, le délai accordé aux importateurs et aux transformateurs de cette matière première pour lancer sa production locale ou s'approvisionner sur le marché national.

En matière de renforcement de la conformité fiscale, de transparence et de lutte contre la fraude et l'évasion fiscales, le projet de loi prévoit plusieurs mesures, dont la mise en place d'un dispositif exceptionnel de régularisation fiscale volontaire destiné aux personnes physiques résidant en Algérie et non identifiées fiscalement. Cette régularisation s'effectuerait au moyen d'un prélèvement fiscal libératoire unique au taux de 12%.

S'agissant des mesures douanières destinées aux investisseurs, le PLF 2027 propose de permettre aux services des douanes d'accorder le statut d'"exportateur agréé" aux opérateurs économiques réalisant régulièrement des opérations d'exportation depuis l'Algérie, dans le cadre des conventions ou accords commerciaux internationaux prévoyant des préférences tarifaires conclus par l'Algérie.

R.N.

LE MAGHREB
Le Quotidien de l'Économie
Page: 03

LA CONJONCTURE

Par R. N.

Filière des dattes : l'Algérie dispose de tous les atouts pour dynamiser la production et consolider la place de ses produits sur les marchés internationaux

Des experts en économie et en agriculture ont mis en avant, samedi, le développement notable de la filière des dattes en Algérie ces dernières années, tant en termes de surfaces cultivées que de production et de qualité, soulignant que le pays dispose de tous les atouts pour donner un nouvel élan à cette filière et consolider la place de ce produit sur les marchés internationaux.

A la clôture de la quatrième édition du Salon international des dattes, organisée au Palais des expositions à Alger, l'expert agricole Mustapha Bennaoui a indiqué, dans une déclaration à l'APS, que cette filière "est en plein essor en Algérie, grâce aux programmes publics qui ont contribué, ces dernières années, à faire évoluer le système oasien traditionnel vers une agriculture moderne à vocation d'investissement, fondée sur l'exploitation de vastes superficies agricoles.

L'Algérie dispose d'un potentiel considérable pour accroître sa production, ouvrant ainsi des perspectives prometteuses pour renforcer sa place sur le marché international, notamment face à la demande croissante de dattes algériennes sur plusieurs marchés européens, américains et arabes, ainsi que dans de nombreux pays asiatiques, a-t-il ajouté.

Il a expliqué que cette évolution est due à l'accompagnement des producteurs, notamment à travers la facilitation de l'accès au foncier agricole, le raccordement à l'électricité, l'aménagement de routes et de pistes agricoles, ainsi que le soutien au forage de puits, à la réalisation de réseaux d'irrigation et à l'acquisition de plants de qualité.

L'expert a également mis en évidence les facilités accordées aux producteurs dans le domaine logistique, notamment la mise à disposition de chambres froides grâce à des dispositifs de financement subventionnés, ce qui a contribué à faciliter la commercialisation de la production.

Pour sa part, l'économiste Abdelkader Slimani a estimé que la filière des dattes constitue une richesse économique et alimentaire qui dépasse le cadre de l'activité agricole traditionnelle, au regard de sa contribution à la création d'emplois et au soutien de l'activité économique dans les wilayas du Sud, outre son rôle dans le renforcement de la sécurité alimentaire et l'ouverture de plus larges perspectives aux exportations agricoles.

L'Algérie dispose d'importants atouts compétitifs, dont l'abondance de la production, ainsi que la diversité et la qualité des variétés, notamment la Deglet nour qui jouit d'une place privilégiée sur les marchés internationaux, a-t-il rappelé, mettant l'accent sur la nécessité de renforcer les industries de transformation et d'exploiter certaines variétés, parallèlement au développement des capacités en matière de stockage, de réfrigération, de conditionnement et de marketing international.

S'agissant de l'exportation, M. Slimani a relevé que les exportations algériennes de dattes sont en constante progression d'année en année, avec une marge considérable pour accroître la contribution de la filière aux exportations hors hydrocarbures et consolider sa présence à l'international.

De son côté, l'expert Laâla Boukhalfa a affirmé que les potentialités naturelles et climatiques de l'Algérie permettaient d'assurer un développement accru de cette filière, à travers l'extension des superficies exploitées.

Il a, en outre, mis en avant l'importance de la diversité variétale dont dispose l'Algérie, notamment la Deglet Nour, la plus prisée à l'échelle mondiale, ainsi que les variétés Ghars, Degla Beïda et Tafzouine, outre d'autres variétés pouvant être valorisées dans les industries de transformation et la production de dérivés de dattes à forte valeur marchande.

L'expert a, par ailleurs, souligné la nécessité de renforcer les volets commercial et marketing, appelant à l'adoption d'une stratégie efficace de promotion du produit national sur les marchés extérieurs, à même de contribuer à l'augmentation des exportations.

El Watan
LE QUOTIDIEN INDÉPENDANT - mercredi 30 octobre 2013
Page 07

ANALYSE COMPARATIVE DES INDICES DES PRIX À LA CONSOMMATION ENTRE 2016 ET 2025

Un rythme haussier moins accéléré

● Selon l'étude statistique de l'ONS, le ralentissement du rythme de hausse en 2025 a été confirmé pour la majorité des groupes de produits.



Les prix de la majorité des produits de consommation ont connu une baisse

L'indice des prix à la consommation pour l'année 2025 a enregistré une baisse par rapport à son niveau en 2016. Dans une analyse comparative des indices des prix à la consommation effectuée par l'Office national des statistiques (ONS), qui vient d'être publiée, l'indice des prix à la consommation en 2025 a enregistré une hausse de 1,4% contre +6,4% en 2016 et +9,3% en 2023. Selon l'étude statistique de l'ONS, le ralentissement du rythme de hausse en 2025 a été confirmé pour la majorité des groupes de produits, à l'exception du segment divers, enregistrant une très forte augmentation de 16,2%, contre 10,6% l'année précédente.

Le groupe produits divers comprend les produits tabagiques, le matériel et produits d'entretien, la blanchisserie et dégraissage, les produits de beauté, les bijoux et montres, les dépenses restaurants, café et hôtels, les boissons alcoolisées et autres. La hausse mesurée pour l'année 2025 en ce qui concerne les produits divers est la plus importante depuis 2016. *«A l'exception des dépenses restaurants, cafés et hôtels, qui affichent une baisse, l'ensemble des autres sous-groupes de produits a contribué à cette augmentation»*, indique le rapport de l'ONS. Les prix des bijoux et montres ainsi que les boissons alcoolisées affichent la plus forte tendance haussière dans ce groupe des produits divers, avec respectivement +35,8% (contre 22,5% en 2024) et +40% (contre 81% en 2024).

Les prix des tabacs, allumettes et articles de tabagie enregistrent une hausse de 9,9% en 2025, en augmentation de deux fois supérieures à celle observée en 2024, qui était de +4%, se rapprochant ainsi de son niveau de 2022 à +10,7%. Notons que les prix de cette catégorie de produits ont connu également en 2026 une hausse à la faveur des augmentations fiscales qui vont aussi connaître une nouvelle hausse en 2027, comme prévu par le projet de loi de finances. Les prix des articles et produits de beauté ont, à leur tour, affiché une nette progression avec +15,3% en 2025, contre +11,2% en 2024. Les prix du matériel et produits d'entretien et de nettoyage ont par contre connu un ralentissement à 3,6% en 2025, contre 4,4% en 2024 et 14,4% en 2023.

Nadjia Bouaricha

الأخبـــــــار الجهويـــــــة
Regional news

Le Courrier d'Algérie
L'INFORMATION AU QUOTIDIEN
Page : 09

NÂAMA. AU PROFIT DE PLUS DE 300 ÉLEVEURS

Lancement de la distribution de l'orge fourragère subventionnée

La Coopérative des céréales et des légumes secs (CCLS) de la wilaya de Nâama a entamé, samedi, la distribution de l'orge fourragère subventionnée au profit d'environ 330 éleveurs répartis à travers les différentes communes de la wilaya, a-t-on appris auprès de cette coopérative. A cet effet, une quantité de plus de 30 000 quintaux d'orge fourragère subventionnée a été réservée aux éleveurs de la wilaya, destinée à l'alimentation des brebis et des chèvres. Une autre quantité estimée à environ 2 000 quintaux a été affectée aux éleveurs de chevaux. L'opération de distribution se déroule au niveau de points, situés dans les daïras de Mécheria et d'Aïn Sefra, a précise la même source. Par ailleurs, dans le but d'assurer le bon déroulement de cette opération et de faciliter l'approvisionnement des bénéficiaires dans les délais impartis, la coopérative a mis en place un programme organisationnel spécifique et mobilisé les moyens matériels et humains nécessaires, souligne-t-on. La même source a affirmé que l'orge fourragère est disponible en quantités importantes au niveau des entrepôts de la wilaya, ce qui permet de répondre aux besoins des éleveurs et des professionnels de la filière à travers les différentes communes. Les listes nominatives des bénéficiaires sont établies au préalable, a indiqué la même source , ajoutant que "l'opération de distribution se poursuivra tout au long de la semaine jusqu'à son achèvement". Cette opération s'inscrit dans le cadre du soutien à la filière de l'élevage et de l'encouragement des éleveurs à développer leurs cheptels et à améliorer la qualité de la production animale, à travers la garantie de la disponibilité de l'orge tout au long de l'année auprès de la Coopérative des céréales et des légumes secs (CCLS), qui assure sa commercialisation à des prix compétitifs. Ainsi, le prix du quintal d'orge ordinaire est fixé à 3 900 DA, tandis que celui de l'orge fourragère subventionnée, exclusivement destinée aux femelles du cheptel, est fixé à 2 500 DA le quintal, a-t-on expliqué.

الغابـــــات والتنمية الريفيـــــــة

Forestry and rural development

La Patrie NEWS
L'info sans concession

Yahia maouchi 15 novembre 2026

Protection civile : huit incendies maîtrisés en 24 heures



Les équipes de la Protection civile ont enregistré plusieurs interventions à travers différentes wilayas du pays au cours des dernières 24 heures, à la suite du déclenchement de plusieurs incendies ayant touché diverses zones.
Selon le bilan de la situation générale, établi pour la période allant du 14 au 15 novembre 2026, jusqu'à 7h00, huit foyers d'incendie de couvert végétal ont été recensés à travers le territoire national.
Grâce à la mobilisation et à l'intervention rapide des équipes de la Protection civile, l'ensemble de ces incendies a été maîtrisé et totalement éteint, sans qu'aucun foyer ne demeure actif à l'issue des opérations.

El Watan
LE QUOTIDIEN INDÉPENDANT - mercredi 30 octobre 2013
Page 11

AGENTS FORESTIERS MALMENÉS ET FAUNE AGRESSÉE

Le Parc national du Djurdjura tire la sonnette d'alarme

● Des exemples concrets de dépassements ont été relevés. Il s'agit de chacals apprivoisés signalés récemment au niveau du secteur de conservation de Tala Guilef.

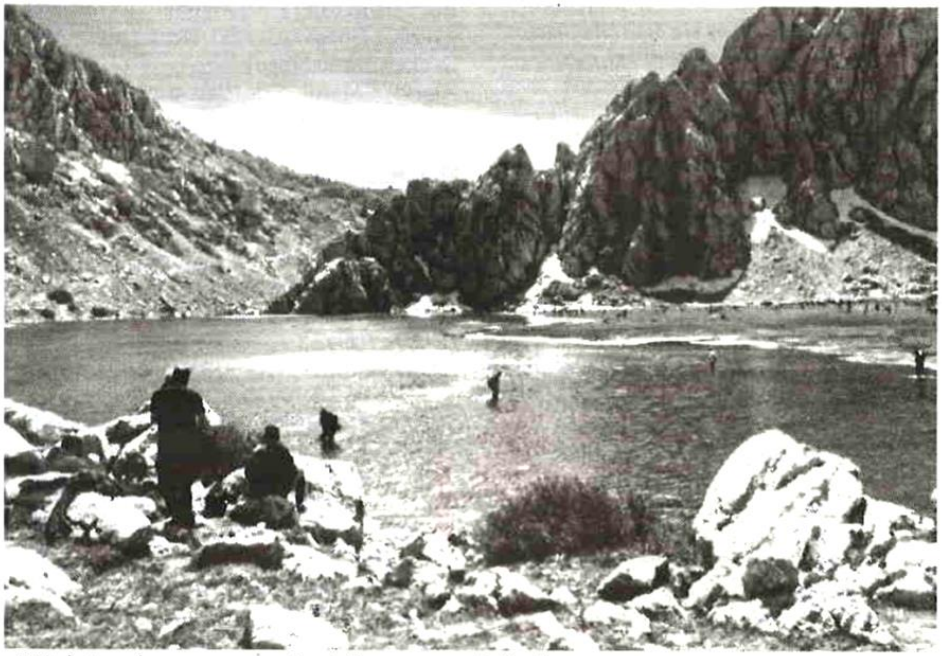

e PND alerte sur les menaces pesant sur la faune sauvage du Djurdjura

Le Parc national du Djurdjura (PND) est sous pression. Son administration a dénoncé, dans un communiqué, des comportements irresponsables» émanant de certains guides le randonnées, visiteurs et représentants des gences de voyages. Le Parc a également dé-loré des «attitudes agressives, allant jusqu›aux nsultes et aux intimidations à l'encontre des gents du PND». En effet, durant la fin de emaine du 6 et 7 novembre, des altercations ont u lieu entre les éléments du Parc et des individus ui tentaient d'accéder de force à la forêt d'Ait)uabane, notamment aux points d'accès de Tizi 'kouilal et du Col de Tirourda. Le PND sou-igne que lorsqu'un agent du Parc «demande de e pas pénétrer dans un site interdit, il n'agit ni ar plaisir ni par abus d'autorité» et rappelle que 'accès au sentier en question est réglementaire-ient interdit sauf pour la recherche scientifique et cela en application de loi 11-02 du 17 février 2011 relative aux aires protégées dans le cadre de développement durable. Le communiqué souligne que « le Parc national du Djurdjura n'est pas un espace sans règles où chacun peut agir à sa guise ; c'est un territoire naturel protégé dont la richesse et la fragilité imposent à chacun un comportement responsable». En outre, l'administration du Parc prévient qu'elle restera «intransigeant face à toute forme d'intimidation ou d›agression envers ses agents et qu'elle ne tolère aucun dépassement et que toute personne allant à son encontre, sera exposée automatiquement à des poursuites judiciaires».

Le PND a par ailleurs tiré la sonnette d'alarme sur les graves conséquences du nourrissage de la faune sauvage. Des exemples concrets de dépassements ont été relevés. Il s'agit notamment de chacals apprivoisés signalés récemment au niveau du secteur de conservation de Tala Guilef. *«Les deux couples signalés ou probablement plus, rodent en plein jour, près des visiteurs et se rapprochent même des véhicules»*, déplore-t-on. Et d'ajouter que ces animaux ont également été signalés à Tizi Maadel, Djemaa Adharchi, Ain-seur Tmajout, la maison forestière près de l'hôtel et les alentours du restaurant d'altitude.

LE NOURRISSAGE MENACE L'ÉQUILIBRE DE LA FAUNE SAUVAGE

Les conséquences de ce phénomène touchent aussi bien les animaux que les humains. Le PND évoque notamment, pour la faune, des risques de surpoids, de diabète et des caries dentaires liés à une alimentation à base de friandises inadaptés avec son métabolisme habituel. En outre, l'espèce animale en question risque de perdre ses comportements naturels. *«Une fois habitué au nourrissage par les visiteurs, l'animal perd ses réflexes de chasse et de recherche naturelle de nourriture. Il perd ainsi son autonomie et devient dépendant de l'humain».*

Autre conséquence et non des moindres, la perte de la méfiance aînée ou naturelle envers les personnes malveillantes comme les braconniers, mais également envers les véhicules, avec un risque accru de collision, voire envers ses prédateurs. Pour les humains, le Parc souligne des risques sur la sécurité, notamment celle des jeunes enfants, la transmission de maladies entre la faune et l'homme ainsi que la multiplication des incursions dans les propriétés privées. *« Après le singe magot, le loup d'Afrique, à qui le prochain tour si le rapprochement de l›homme de cette faune sauvage perdure ?»*, s'interroge l'administration du PND. Les gestionnaires du Parc invitent et interpellent les visiteurs à respecter les consignes mentionnées dans les panneaux de sensibilisation et sollicitent tous les amoureux de la nature, notamment les guides, de contribuer à la sensibilisation et à la prise de conscience vis-à-vis de ces comportements irréfléchis.

Omar Arbane

الصيد البحري والمنتجات الصيدية
Fisheries and Aquaculture

Le Courrier d'Algérie
L'INFORMATION AU QUOTIDIEN
Page : 09

MOSTAGANEM. PÊCHE ET AQUACULTURE

Trois projets majeurs pour moderniser le secteur

Afin de moderniser ses infrastructures et de soutenir les professionnels du secteur, la wilaya de Mostaganem déploie trois projets majeurs d'investissement public. Ces initiatives visent à transformer le littoral en un véritable pôle économique dédié aux activités halieutiques et aquacoles.



Ph : DR

Dans le cadre du renforcement des performances économiques locales, les autorités de la wilaya ont annoncé le lancement d'importants chantiers. L'un d'eux concerne la zone d'activités aquacoles de la commune de Stidia, sur le littoral ouest. Ce site bénéficie d'un projet d'aménagement et de réhabilitation destiné à favoriser l'implantation d'activités principales et annexes liées à l'aquaculture. Les travaux, entamés en juillet dernier pour une durée de neuf mois, mobilisent une enveloppe financière de plus de 150 millions de dinars.

Sur le littoral est, dans la commune de Sidi Lakhdar, le port de pêche du Petit-Port fait l'objet de travaux d'extension et de protection. Estimée à 3,4 milliards de dinars et prévue sur 30 mois, cette opération vise à éradiquer le problème d'ensablement qui entrave l'activité des marins. Le projet inclut le prolongement des ouvrages de protection, la création d'un quai supplémentaire ainsi qu'un dragage en profondeur des bassins pour optimiser l'exploitation des capacités portuaires et accroître les volumes de produits débarqués.

Parallèlement, le port de pêche et de plaisance de Salamandre, situé dans la commune de Mostaganem, bénéficie également de travaux de dragage. Ces interventions sont indispensables pour rétablir les profondeurs nécessaires à la navigation et améliorer les conditions de manœuvre et d'accostage des différentes catégories de navires.

À plus long terme, les services de la wilaya ambitionnent d'ériger Stidia et Sidi Lakhdar en véritables pôles économiques maritimes, notamment par la création d'une nouvelle zone aquacole à Sidi Lakhdar et d'un port de pêche à Stidia.

Cette stratégie de développement globale prévoit également l'aménagement progressif des multiples abris de pêche disséminés le long des 124 kilomètres de côte de la région.

R. R.